

Le vingt deux novembre mil huit cent cinquante
quatre, ainsi qu'il est constaté son acte de naissance, a
eu lieu en premier mariage de Marie Théa Fauré
d'ici en cette commune le dix avril mil huit
cent quatre vingt un, comme il est constaté dans
l'acte de dix finissant dans nos registres et
dont l'original a été mis sous ses yeux, fils
major et légitime de Pondaine Louis François
âgé de cinquante un ans et de Gilbert Marie
Josephine âgée de quarante neuf ans, gouvernante
sans deux domiciles à Courmayeur, ici présents et
consentants au mariage d'une part.

Et Marland Albertine Camille, sans profession âgée
de dix neuf ans, passés, domiciliés en cette Commune
et y étant née le vingt sept juillet mil huit cent
soixante deux, ainsi qu'il est constaté son acte de
naissance inscrit dans nos registres et dont
l'original a été mis sous ses yeux, fille mineure
et légitime de Marland Denis Alexandre, âgé
seulement en cette commune seize ans, mil huit
cent soixante deux, ainsi qu'il est constaté par son
acte de dix inscrit dans nos registres et dont l'original
a été également mis sous ses yeux, et de Urbain
Hubert, journalier, âgé de cinquante huit ans, domi-
cilié également en cette Commune, ici présents et
consentants également au mariage d'autre part.
Lesquels conjoints n'ont eu de biens acquis de la
celebration de leur mariage, dont les publications ont
été faites en notre Communauté les cinq autres dix
huit et vingt cinq décembre mil huit cent quatre
vingt un sans opposition. Nous avons au vu et
au vu futur époux et de leur père et mère, si le contrat
de fait un contrat de mariage, et nous ont répondu



28
négativement. Nous nous sommes fait remettre l'acte
de naissance du futur époux, et si j'en ai également
monté l'original et de même paraphé par nous
et la partie présente, restant au vu et au vu
des doubles du présent acte de mariage. Après avoir
donné lecture de la pièce ci-dessus mentionnée
et du chapitre 106 du titre Du Mariage, au code civil,
avoir demandé au futur époux, et à la future
épouse s'ils veulent se prendre pour mari et
épouse l'un de l'autre, et avoir répondu affirmativement
et officiellement, nous officiers civils
avons déclaré au nom de la loi que Fontaine Marie
Alexis et Marland Albertine Camille sont unis par
le mariage. Nous avons immédiatement passé
le présent acte en présence l'Époux et l'Épouse.
Devoise Ernest, juriste en lettres, âgé de
trente sept ans, domicilié à Neau, place du
marché, cousin issu de germain de l'époux.
Cochon Omer, moine, âgé de trente deux ans
domicilié en cette Commune, ami de l'époux.
Du côté de l'épouse Gavrelet Jules, manoeuvre,
âgé de trente cinq ans, domicilié en cette Commune
Neau, père de l'épouse. Morel Edouard, coiffeur
âgé de trente sept ans, domicilié à Paris (sans
lien de la Commune) Numéro 102, ami de
l'épouse, lors quatre témoins, nous civils
des lieux, et avons indiqués qui ont signé avec
nous ainsi que les parties contractantes et leurs
mères, quant au père de l'époux et nous a
déclaré ne savoir signer ni signer et a requis et
interpellé conformément à la loi après lecture
faite. Acte de mariage

Et Devoise Fontaine Marie
Camille Marland Cochon
Noire &
Lourse Guibert Gavrelet
L'officier

En mil huit cent quatre vingt deux, le deux
 février à huit heures du matin. Devant nous
 Adolphe de Seniors, maire et officier de l'état
 civil de la Commune de Trilbardou canton de
 Clave (Seine-et-Marne) sont comparus les sieurs
 Herménil Boquet, âgé de soixant deux ans
 et Boquet Joseph, Michel, charbon, âgé de
 trent deux ans, tous deux domiciliés en cette

Commune et voisins du défunt ci après nommé
 auxquels nous ont déclaré que vers à onze heures
 du soir, est décédé en son domicile en cette commune
 Hénoc Calixte Aimé, recteur, âgé de trois de
 soixant ans, veuf sans, ne est cette Commune
 le plus six plusieurs an ouvrier de la République
 fils des défunts François Fleuret et de Marguerite
 Elisabeth Vermelle, veuf sans premier mariage
 de Dubouché Marie Rosalie et en second mariage
 de Colson Julie Victoire. Après nous être assuré
 sur les lieux avons dressé le présent acte que
 les déclarants ont signé avec nous après
 lecture faite

Herménil Boquet
 et Boquet Joseph
 En mil huit cent quatre vingt deux, le neuf
 février à dix heures du soir. Devant nous Adolphe
 de Seniors, maire et officier de l'état civil de la
 Commune de Trilbardou canton de Clave (Seine-et-
 Marne), sont comparus les sieurs Michel Claude
 Marie, sergent de ville, âgé de trente deux ans, domicilié
 à Paris qui épouse le franc normand quatorze
 et Pajard Caris, conse. municipal âgé de trente
 six ans, domicilié en cette Commune, le premier
 pui du défunt ci après nommé et le second



en loi par alliance, lesquels nous ont déclaré que ce
 pui à huit heures, en l'église au domicile de
 sus nommé Pajard Caris en cette Commune
 Michel Paul Augustin, né à Trilbardou le premier
 novembre mil huit cent quatre vingt, âgé de
 trois mois et fils de Michel Claude Marie, surnommé
 et de Paillet Estelle Suzanne qui lui survivent.
 Après nous être assuré des dires, nous avons
 donné le présent acte que les déclarants ont signé
 avec nous après lecture faite.

Michel Pajard

En mil huit cent quatre vingt deux, le vingt
 deux février, à onze heures du matin. Devant nous
 Adolphe de Seniors, maire et officier de l'état civil
 de la Commune de Trilbardou canton de Clave
 Seine-et-Marne, sont comparus les sieurs Théophile
 Alexandre, âgé de quarante ans, charbon et Toy
 Alexandre, âgé de quarante-trois ans, manoeuvre,
 tous deux domiciliés en cette commune, le premier
 fils de la défunte ci après nommée, et le second
 voisin, lesquels nous ont déclaré que ce matin
 à six heures, est décédé en son domicile en cette
 Commune Blot Marie Françoise Elisabeth, veuf
 profession, âgée de soixant-seize ans, née à
 Montcaumon-lez-Paris, le vingt plusieurs an ouvrier
 de la République, épouse de Debaurmont
 Jordan qui lui survit et fille des défunts
 Louis Michel Blot et de Marie Françoise Rachel
 Blot.

Après nous être assuré
 du dires, nous nous avons dressé le présent

N° 2.
 Du 17 Février 1882.
 Dices
 Calixte Aimé
 Fleuret

N° 4.
 Du 28 Février 1882.
 Dices
 Marie Françoise Elisabeth
 Blot.

N° 3.
 Du 9 Février 1882.
 Dices
 Paul Augustin
 Michelin.

acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite.

Debaumpuis Le Poy et désigné

N^o 5.
Du 8 Mars 1882
Naissance
Marcel
Félicé.
An mil huit cent quatre vingt deux, le huit mars, à cinq heures du soir, Devant nous Adolphe d'Esquiers, maire et officier de l'état civil de la Commune de Cailbardou canton de Clave Saint-Martin, est comparu le sieur Félicé Jules Charles Jermoloff, âgé de vingt huit ans, domicilié en cette Commune, lequel nous a déclaré qu'aujourd'hui, il lui est né, à une heure et demie du jour, en son domicile en cette Commune, et de son légitime mariage avec Bonhomme Marie Christine,

sans profession, âgée de près vingt quatre ans, domiciliée avec lui, les mêmes déclarants un enfant du sexe masculin qui il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Marcel. Les dites présentations et déclarations faites en présence des sieurs Aubry Jean Baptiste Adolphe, âgé de vingt six ans et Garnier Louis, âgé de cinquante quatre ans, tous deux marchands, et témoins majeurs domiciliés en cette Commune. Le sieur Hubry et le père de l'enfant ont signé avec nous le présent acte, si l'égard du sieur Garnier, nous a déclaré ne savoir ni signer, et ce requis et interpellé conformément à la loi après lecture faite.

Félicé Jules Aubry et désigné

Acte n^o 6: Décédé à 74
Précy - sur - Noarne (Seine et Marne) Le quatorze octobre
mil neuf cent soixante quatre - Trillardou le vingt deux
mil neuf cent soixante quatre et Le Néveu et
octobre
An mil huit cent quatre vingt deux, le quinze
mars, à huit heures du matin, Devant nous



n^o 6.

Le 14 Mars 1882.
Naissance
Mathilde Emilienne
Rau
enfant naturelle

Emile
Bouchet
Maire
27-12-86

seulement
et Révisé
N^o 7.

Du 22 Mars 1882
Décès
Eugénie Euphrasie
Secombe.

Adolphe d'Esquiers, maire et officier de l'état civil de la Commune de Cailbardou canton de Clave Saint-Martin, est comparu le sieur Raun Amidi, cultivateur, âgé de quarante huit ans, domicilié en cette Commune, lequel nous a déclaré qu'il lui, quatorze mars, à trois heures du soir, sa fille Corinne Mathilde Raun, sans profession, âgée de vingt ans, domiciliée en cette Commune chez ses père et mère, est accouchée d'un enfant du sexe féminin qui il nous présente et auquel il a déclaré donner les prénoms de Mathilde Emilienne. Les dites présentations et déclarations faites en présence des sieurs Touvain Jules André tailleur d'habits, âgé de quarante quatre ans et Deniset Lazar Pierre, instituteur, âgé de quarant six ans, tous deux témoins majeurs domiciliés en cette Commune, lesquels ont ainsi que le déclarant, signé avec nous le présent acte de naissance après lecture faite.

A. Raun et désigné

An mil huit cent quatre vingt deux, le vingt deux mars, à cinq heures du soir, devant nous Adolphe d'Esquiers, maire et officier de l'état civil de la Commune de Cailbardou, canton de Clave Saint-Martin, sont comparus les sieurs Jean Baptiste Mondoulet, âgé de cinquante ans, Jermoloff du sac, et Poy Amable, âgé de quarante trois ans, marchands, tous deux,

N^o 5.

Du 8 Mars 1882
Naissance
Marcel
Félicé.

ari a Cailbardou le
14 mars mil neuf cent
soixante quatre
Madlet.
vingt mars mil neuf
cent soixante

Le Poy
Décédé à
Trillardou
le quatorze
mil neuf
cent soixante
dix sept.
Le 5 Mai 1877
Le Néveu

signifiés majeurs, domiciliés en cette Commune
lesquels ont déclaré qu'aujourd'hui à
trois heures du soir est décédé à Trilbardou
Secomte Eugénie Euphrasie, couturière, âgée de
vingt ans passés, domiciliée à Neaux, chez
ses père et mère, et y étant née le cinq
novembre mil huit cent soixante-un, fille
du légitime mariage de Secomte Luc
Chaputier et de Mlle Marie Julie couturière
domiciliée à Neaux, rue Saint Neaux, numéro
trois. Après nous être assuré des décès, nous
avons dressé le présent acte que lesdits héritiers
ont signé avec nous après lecture faite

Houdant *Houdant* *Houdant*
B. Froy *Froy*

L'an mil huit cent quatre vingt deux, le dix
sept avril à onze heures du matin. Devant nous
Adolphe de Lignères marié et officier de l'état civil
de la commune de Trilbardou canton de Cayeux
et Marie, tous deux mariés publiquement en cette
maison Commune pour le mariage
Houdant Alred Baptiste, mineur, âgé de vingt six
ans passés, domicilié en cette Commune, et y étant
né le dix huit octobre mil huit cent vingt quatre
cinq, ainsi qu'il conste par acte de naissance
inséré dans nos registres, et dont l'original a été
mis avec nos registres, fils majeur et légitime de
Houdant Jean Baptiste, âgé de cinquante ans
et de Aubry Julie Marguerite âgée de cinquante
deux ans, époux de Trac, domiciliés en cette



Commune, ici présents et consentants au mariage
d'un part.

Et Courdavaux Louise, sans profession, domiciliée
en cette Commune, et y étant née le dix septième
mil huit cent soixante quatre ainsi qu'il conste
par acte de naissance inséré dans nos registres
et dont l'original a été mis avec nos registres, fille
mineure âgée de dix sept ans passés, de Courdavaux
Claude, âgé de quarante ans, charretier et de
Marie Adolphine Julienne, âgée de trente neuf
ans, journalière, domiciliés également en cette
Commune, tous deux, ici présents et consentants
également au mariage d'autre part. Le consentement
nous est acquis de procéder à la célébration de leur
mariage devant les publications ont été faites en
notre Commune les dimanches dix neuf et
vingt six, mars dernier à l'heure de midi sans
opposition. Nous avons demandé au futur époux
à la future épouse s'il avait été fait un contrat
de mariage, ils nous ont répondu ainsi que
leurs père et mère et les tuteurs, négativement.
Après avoir donné lecture des actes de naissance
des futurs époux, ainsi que du Chapitre six
du titre Du Mariage au code civil, avons demandé
aux futurs époux et à la future épouse s'ils
voulent se prendre pour mari et pour femme,
chacun d'eux, ayant répondu séparément
et affirmativement, nous officiers civils nous
déclarons au nom de la loi que Houdant Alred
Baptiste et Courdavaux Louise sont unis par
mariage. Nous avons immédiatement donné

N^o 8

Du 17 Avril 1882

Mariage
Alred Baptiste Houdant
Louise Courdavaux

Le présent acte en faïssance 1^o Du côté de
 l'époux, Houdart Louis Nicolas, jardinier,
 âgé de soixant-un ans, domicilié à Charmes,
 oncle paternel de l'épouse, Régis Honoré
 Florent, journalier, âgé de vingt-sept ans,
 domicilié en cette commune, beau-frère de
 l'époux. Du côté de l'épouse Marie Jules
 âgé de quarante-quatre ans domicilié en
 cette commune, oncle de l'épouse Jolly
 Charles Henry âgé de trente-neuf ans journalier
 à Neauf, neveu de son père et beau-frère de
 l'épouse, tous quatre témoins
 majeurs lesquels ont signé avec nous
 le présent acte à l'égard des sieurs Hou-
 dart ténors et Houdart avec peu de la-
 faïssance, et nous ont déclaré ne savoir
 rien ni signé, de ce requis et vérifié
 les publications à la loi après lecture
 faite, Louis Cordavasse

Houdart Alfred Houdart B
 J. Marie Jules Aubry
 J. Marie Charles Jolly
 Premier
 Et désigné
 L. An mil huit cent quatre vingt deux,



N^o 9
 Du 1^{er} Mai 1832.
 Mariage
 Canon Ste-Marie
 Charles Clémence Honorine.

Le lundi premier mai, à onze heures du matin,
 Devant nous Adolphe de Spicars maire et officier
 de l'état civil de la commune de Chézy-Ste-Marie
 de Chézy-Ste-Marie ont été comparus publiquement
 en notre maison commune pour y contracter mariage
 Caron Leon, charretier, âgé
 de vingt-quatre ans, domicilié en cette commune
 et y étant né le quatre septembre mil huit cent
 cinquante-sept, ainsi que le constate son acte
 de naissance inscrit dans nos registres et dont
 l'original a été mis sous nos yeux, le majeur
 et légitime de Caron Ambroise Auguste, âgé
 de soixant-six ans, maraicher, et de Dubois
 Jules, sans profession, âgé de soixante-cinq
 ans, tous deux domiciliés également en cette
 commune ici présents et consentants au mariage
 d'une part. Et Charles Clémence Honorine, con-
 tentière, âgée de vingt ans, mariée, domiciliée
 en cette commune et y étant née le vingt-cinq
 juillet mil huit cent trente-un, ainsi qu'il
 résulte de son acte de naissance inscrit dans
 nos registres et dont l'original a été mis sous
 nos yeux, fille mineure et légitime de Charles
 Honoré Honoré, journalier, âgé de quarante
 deux ans et de Genevieve Clémence Sophie, sans
 profession, âgée de quarant ans, tous deux
 domiciliés aussi en cette commune ici présents
 et consentants au mariage d'autre part, lesquels
 comparants nous ont légués de procéder à la
 célébration de leur mariage dont les publications
 ont été faites en notre mairie les dimanches

seize et vingt trois avil mil huit cent quatre
vingt deux, à l'heure de midi sans opposition. Nous
avons demandé aux futurs époux, et à leurs pères
et mères s'il avoit été fait un contrat de mariage, ils
nous ont répondu négativement. Après avoir donné
lecture des actes de naissance des futurs époux, et
du chapitre six du titre Du Mariage au code civil, nous
demandé aux futurs époux, et à la future épouse, s'ils
voulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux, ayant répondu séparément et affirmativement,
nous officier civil avons déclaré au nom de la loi que
Caron Léon et Charles Clémence Honorine sont unis
par le mariage. Nous avons immédiatement
dressé le présent acte en présence primo Des côtés
de l'époux, Dubois Léon marchand de vin âgé
de trente cinq ans domicilié en cette commune, parent
de l'époux, Croisvallets Stanislas Théon âgé de
trente neuf ans marié mais domicilié à Charreux entre
cousin de l'époux, Des côtés de l'épouse Rain
Alfred âgé de cinquante trois ans garde particulier
domicilié en cette commune, cousin de l'époux,
Vellain Alexandre, âgé de cinquante sept ans,
marié mais domicilié à Neufsuivertin, oncle
par alliance de l'épouse, tous quatre témoins
majeurs lesquels ont ainsi que les parties
époux et épouse signés avec nous le présent acte
à l'égard du père de l'époux, il nous a déclaré



N^o 10
Du 14 Mai 1882
Narcisse
Achille
Antoine

Désigné à
Bethisy Saint-
Martin (oise)
le quatorze
janvier mil neuf
cent cinquante
frilhard ou de
vingt janvier
mil neuf cent
cinquante
le Maire

[Signature]

ne savoir écrire ni signer, de ce requis et inter-
pellé conformément à la loi après lecture faite,
Clémence et Charles Caron Léon
Clémence Gouvellet L Dubois
William Croisvallets
capon à Rain
N^o désigné L Dubois

Nous mil huit cent quatre vingt deux, le quatorze
mai, à huit heures du matin. Devant nous, Philippe
d'Espinois, maire et officier de l'état civil de la commune
de Bethisy, canton de Clay (Vain et Rain), est comparu
le sieur Antoine Achille François Théodore, âgé de
quarante ans, célibataire, domicilié en cette commune
lequel nous a déclaré que ce matin, à une heure,
il lui est né de son légitime mariage avec Dumont
Virginie, sans profession, âgée de trente six ans, do-
miciliée avec lui au même domicile, un enfant au
sex masculin qui s'appelle présent et auquel
il a déclaré donner le prénom de Achille. Les dites
présentation et déclaration faites en présence des
sieurs Debeauvais Antoine Alfred, âgé de quarant
soix ans, entrepreneur de travaux publics à Rajar
Claude Bourrelis âgé de trente cinq ans, tous
deux témoins majeurs domiciliés en cette commune
 lesquels ont ainsi que le père de l'enfant signés
avec nous le présent acte après lecture faite

N^o désigné Sijant Antoine
L. Debeauvais

N^o 11

Du 13 Juin 1882.

Naissance
Sany
Berth.

En mil huit cent quatre vingt deux, le quatorze juin, à huit heures du matin, Devant nous Adolphe de Egnieres, maire et officier de l'état civil de la commune de Guilbardens canton de Clays, (Sain et Thom), est comparu le sieur Berth Pierre Leopold, âgé de trente cinq ans, marinier, demeurant à Marcuil sur Oureq (cise), lequel nous a déclaré qu'il lui, à onze heures du soir, il lui est né en cette commune et de son légitime mariage avec Gaillard Felicie âgée de trente sept ans, demeurant avec lui au dit Marcuil sur Oureq, un enfant du sexe féminin qui il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Sany. Les dites présentations et d'élévation faits en présence des sieurs Fievert Jacques François, âgé de soixante neuf ans employé au canal de l'Oureq et Dubuis Hermès, manoeuvrier, âgé de cinquante deux ans, tous deux domiciliés en cette commune, le père de l'enfant et le sieur Fievert ont seuls signé avec nous le présent acte de naissance, lequel au sus nommés Dubuis, il nous a déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce requis et interpellé conformément à la loi après lecture faite.

Par acte en date du seize octobre mil huit cent quatre vingt dix neuf inscrit à la mairie de Marcuil Berth Sany dont le mariage est constaté dans l'acte ci contre a contracté mariage avec Felicie Eugénie Joseph Paul meunier jadis jure sans après de l'état civil le vingt cinq novembre mil huit cent quatre vingt dix neuf Le Maire

Eug Koller

Parvenue à Marseille, le vingt cinq juin mil huit cent quatre vingt cinq avec Henri Daniel Parviers - Guilbardens, le vingt sept juillet mil huit cent huit vingt sept.

R. Bourcaze

Décédé à Marseille le vingt six janvier mil huit cent quarante neuf - Guilbardens, le dix mars mil huit cent quarante neuf Le Maire



N^o 12

Du 21 Juillet 1882.

Naissance
Angèle Henriette
Felicie

N^o 13.

Du 15 Août 1882

Naissance
Roger Edouard
Debraunius.

carton de clays (Sain et Thom), est comparu le sieur Felicite Henry François, manoeuvrier âgé de trente ans, domicilié en cette commune, lequel nous a déclaré qu'à matin à onze heures, il lui est né de son légitime mariage avec Marduit Louise, couturière âgée de vingt six ans, demeurant avec lui au même domicile, son enfant du sexe féminin qui il nous présente et auquel il a déclaré donner les prénoms de Angèle Henriette. Les dites présentations et d'élévation faits en présence des sieurs Riviere Endore, âgé de trente quatre ans, manoeuvrier, et Boquet Joseph Nédard, charrier, âgé de trente ans, tous deux, fermiers majeurs domiciliés en cette commune, lesquels ont ainsi que le père de l'enfant signé avec nous le présent acte de naissance après lecture faite.

Il a désigné
Felicie Henri
Rivier Boquet

En mil huit cent quatre vingt deux, le quinze août à huit heures de matin. Devant nous Adolphe de Egnieres, maire et officier de l'état civil de la commune de Guilbardens canton de Clays (Sain et Thom) est comparu Debraunius Adol Edouard, jardinier âgé de près de trente ans, domicilié en cette commune, lequel nous a déclaré qu'à huit heures et demie du soir et de son légitime mariage avec Marie Marie Julie Gertrude

sans profession, âgé de vingt deux ans, demeurant avec lui au même domicile, en enfant du sexe masculin qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner les surnoms de Roger Edouard. Ses dites présentations et déclarations faites en présence des sieurs Debeauvais Cricium âgé de cinquante deux ans manoeuvrier et de Nicolas Pater âgé de vingt sept ans, maçon tous deux témoins majeurs domiciliés en cette commune lesquels ont ainsi que le père de l'enfant signé avec nous le présent acte après lecture faite. *D'assigneur*

Mourin
A. Debeauvais N. Debeauvais

Le An mil huit cent quatre vingt deux, le quatre Septembre, heure de midi. Devant sieurs Michon Ernest, adjoint de la commune de Guilbardon s'opposant pour le maire empêché, les fonctionnaires publics d'offices civils de la dite commune, est comparu le sieur Enfumie de Egnieres Emile, cultivateur, âgé de trente sept ans et demi, domicilié en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né en son domicile, hier trois septembre, à trois heures du matin, de son légitime mariage avec Felicie Marie Steile Vincent, âgé de vingt

huit ans, sans profession, domiciliée avec son mari, et auquel enfant il nous a déclaré donner les surnoms de Berthe Marie Emilie. Ses dites présentations et déclarations faites en présence des sieurs Enfumie de Egnieres Adolphe propriétaire, âgé de quarante quatre ans et Enfumie de Egnieres Jules Adolphe âgé de quarante deux ans, industriels civils, tous deux témoins majeurs domiciliés en cette commune lesquels ont ainsi que le père de l'enfant signé avec nous le présent acte après lecture faite. *D'assigneur*

L'assigneur
Le An mil huit cent quatre vingt deux, le dix neuf octobre à huit heures du matin. Devant nous Adolphe de Egnieres maire et officier de l'état civil de la commune de Guilbardon canton de Cluses (Seine et Marne) sont comparus les sieurs Caron Leon manoeuvrier, âgé de vingt cinq ans et Dubois Leon marchand de vin, âgé de trente cinq ans, tous deux témoins majeurs domiciliés en cette commune le premier fils de défunt ci a âgé de quinze et le second sieur par alliance lesquels nous ont déclaré que hier, à neuf heures du soir et demi en son domicile en cette commune, Caron Ambroise Auguste manoeuvrier âgé de soixante six ans né à Vignely (Seine et Marne) le vingt quatre décembre mil huit cent quinze, fils des défunts Caron François Nicolas et de Humbert Marie Catherine et époux,

N^o 15.

Du 18 octobre 1882.
Dées
Ambroise Auguste
Caron

N^o 14

Du 37^e 1882.
Naissance
Berthe Marie Emilie
Enfumie
de Egnieres

Décédée à Paris,
15^e arrondissement,
le vingt deux octobre
mil neuf cent
cinquante cinq.
Guilbardon, le
sept mars mil neuf
cent cinquante cinq.
de Marie.

Debeauvais

de Dubois Julie. Apres nous être assembles nous avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite. Caron Léon *L. Dubois*

N°-16.
Du 23 octobre 1882.
Pièces
Jean Thomas
Vermelle

L'An mil huit cent quatre-vingt deux, le vingt quatre octobre, à huit heures du matin. Devant nous Adolphe de Saignes maire et officier de l'état civil de la commune de Trilbardou canton de Clazy (Seine et Marne) sont comparus les sieurs Hermelle Stanislas, maître, âgé de soixante trois ans et René Alfred, âgé de cinquante trois ans, gardes particuliers, tous deux, tenus majeurs domiciliés en cette commune, le premier fils du défunt ci-après désigné et le second cousin et voisin, lesquels nous ont déclaré qu'ils ont à quatre heures du soir et d'ici à son domicile en cette commune Jean Thomas Vermelle, proprié- taire, âgé de soixante six ans, domicilié en cette commune et y étant né. Ce premier humain au diocèse à la République. Né des époux Jean Paul Vermelle journalier et de Marie Pauline Angélique Mantet et épouse de Julie Adelle Tharne qui lui survivent. Apres nous être assembles du dies, nous avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite. Hermelle a René *L. de Saignes*

N°-17.
Du 30 octobre 1882.
Naissance
Suzie
Fontaine

70
85
L'An mil huit cent quatre vingt deux, le trent-cinq octobre, à huit heures du matin. Devant nous Adolphe de Saignes maire et officier de l'état civil de la commune de Trilbardou canton de Clazy (Seine et Marne) est comparu le sieur Fontaine Stanislas Alexis, maître, âgé de vingt-neuf ans, domicilié en cette commune, lequel nous a déclaré au lieu à six heures du soir, il lui est né en son domicile en cette commune et de son légitime mariage avec Marland Camille Albertine, sans profession, âgée de vingt ans, demeurant avec lui au même domicile, son enfant du sexe féminin qui il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Suzie. Les dites présentations et déclarations faites en présence des sieurs Gauvets Jules, manoeuvrier, âgé de trente-six ans et Dubois Léon, marchand de vin, âgé de trente-cinq ans, tous deux, tenus majeurs domiciliés en cette commune, lesquels ont aussi avec le père de l'enfant signé avec nous le présent acte après lecture faite. *L. de Saignes* *L. Dubois Fontaine*
Gauvets

N°-18.
Du 8 Novembre 1882.
Naissance
Maximilien Victor
Adrien Caucé
Jean Baptiste
Gulbois
Caucé
a René
L. de Saignes

L'An mil huit cent quatre vingt deux, le neuf novembre à huit heures du matin. Devant nous Adolphe de Saignes, maire et officier de l'état civil de la commune de Trilbardou, canton de Clazy (Seine et Marne) est comparu le sieur Caucé, manoeuvrier, âgé de quarant-quatre ans, domicilié en cette commune, lequel

nous a déclaré qu'il lui est né en son domicile en cette Commune et de son légitime mariage avec Dubois Félicité Vincentine, sans profession, âgée de vingt-sept ans, demeurant avec lui au même domicile, un enfant du sexe masculin qui s'appelle Guisante et auquel il a déclaré donner les prénoms de Maximilien Victor Adrien. Les dites présentations et déclarations faites en présence des sieurs Fleury Alfred, âgé de cinquante-trois ans, garde particulier de Dubois Fernand, marchand de vin âgé de trente-cinq ans, tous deux témoins majeurs domiciliés en cette Commune, lesquels ont ainsi que le père de l'enfant signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Carité et Dubois

S. An mil huit cent quatre-vingt deux, le vingt cinq novembre, à huit heures de matin. Devant nous Adolphe de Sigmery, maire et officier de l'état civil de la Commune de Trilbardou (Seine-et-Marne), ont comparé les sieurs Révoit Jacques, âgé de soixante-neuf ans, employé au canal de Nogent et Gaston Jean Louis, rentier, âgé de cinquante cinq ans, tous deux témoins majeurs domiciliés en cette Commune, et voisins d'un

difunt ci après désigné, lesquels nous ont déclaré que ce matin à deux heures et demie, est né en son domicile en cette Commune Maillard Louis Etienne, berger, âgé de soixante-sept ans, né en cette Commune le treize septembre mil huit cent six, fils de défunte Maillard Françoise et de Mari Elisabeth Devignot et époux de Félicité Catherine Maillard qui lui survit. Après nous être assuré de direz nous avons aussi le père est acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite.

S. Désigné par Gaston Révoit

S. An mil huit cent quatre-vingt deux, le onze décembre, à huit heures de matin. Devant nous Adolphe de Sigmery, maire et officier de l'état civil de la Commune de Trilbardou (Seine-et-Marne), est comparé le sieur Dubois Frédéric Cotter Honoré, manoeuvre, âgé de trente-huit ans, domicilié en cette Commune lequel nous a déclaré qu'il lui est né en son domicile en son enfant du sexe féminin qui s'appelle et auquel il a déclaré donner les prénoms de Ernestine Françoise. Et provenant de son légitime mariage avec Hermann Françoise Marie Joseph, couturière, âgée de vingt-huit ans, domiciliée avec son mari en cette Commune.

N° 20.

Du 10^{bre} 1882.

Naissance
Ernestine Françoise
Dubois.

N° 19

Du 28 Novembre
Décès
Louis Etienne
Maillard.

Les dites présentations et déclarations faites en
présence des sieurs Dubois Alphonse, âgé
de vingt cinq ans et Caron Eou, âgé de vingt
cinq ans, tous deux manoeuvriers domiciliés
en cette Commune, lesquels ont ainsi que
le père de l'enfant signé avec nous le présent
acte après lecture faite. *En désignance*
et Dubois J Caron Dubois

N^o 21.
Du 11 X^{bris} 1882.
Naissance
Auguste
Caron.
En mil huit cent quatre vingt deux,
le onze Décembre, à cinq heures du matin.
Dejust nous Adolphe de Sigmars, maire et
officier de l'état civil de la Commune de Guil-
lardou (Savoie et Aron), est comparu le Sieur
Caron Eou, manoeuvrier, âgé de vingt cinq
ans, domicilié en cette Commune, lequel nous
a déclaré qu'aujourd'hui, à six heures du
matin, il lui est né en son domicile en cette
Commune et de son légitime mariage avec
Charlotte Vincente Marziane, couturière
de vingt un ans, demeurant avec lui
au même domicile, un enfant du sexe
masculin, qu'il nous présente, et auquel
il a déclaré donner le prénom de Auguste.

Les dites présentations et déclarations faites en
présence des sieurs Dubois Frédéric Octave

Précédé à Guillardou
le dix octobre
mil neuf cent
cinquante quatre
à Guillardou le sept
octobre mil neuf
cent cinquante
quatre

Le Maire
J. J.

N^o 22.

Du 12 X^{bris} 1882

Naissance
Georgette Alexandrine
Soy.

Honori, manoeuvrier, âgé de trente huit ans
et Dubois Alphonse, manoeuvrier âgé de
vingt cinq ans, tous deux témoins majeurs
domiciliés en cette Commune, lesquels ont
ainsi que le père de l'enfant signé avec
nous le présent acte après lecture faite.
Le Maire J Caron

Dubois
En mil huit cent quatre vingt deux, le
dix huit d'octobre à cinq heures du matin, devant
nous Adolphe de Sigmars, maire et officier de
l'état civil de la Commune de Guillardou (Savoie et
Aron), est comparu le Sieur Soy Alexandre,
journalier, âgé de quarant deux ans, domici-
lié en cette Commune, lequel nous a déclaré
qu'hier soir, à cinq heures, il lui est né en son
domicile et de son légitime mariage avec
Félicité Daubane, sans profession, âgée de
trente six ans, demeurant avec lui au même
domicile, un enfant du sexe féminin qu'il
nous présente et auquel il a déclaré donner
les prénoms de Georgette Alexandrine. Les dites
présentations et déclarations faites en présence
des sieurs Soy Ulysse, cantonnier âgé de
quarante quatre ans et Soy Honoré, manoeu-
vrier, âgé de cinquante huit ans, tous deux

Ces acte en date du vingt
deux mai mil neuf cent vingt
deux a la mairie de
Guillardou (Savoie et Aron)
Caron dont le mariage, et
constaté dans l'acte de mariage,
a contracté mariage, avec
Augustine Charlotte Beauville
dont mention fait par nous
officier de l'état civil le dix
sept mai mil neuf cent vingt
deux.

Marié le dix huit février
mil neuf cent vingt deux
à Guillardou le dix neuf
février mil neuf cent vingt deux.
Le Maire
Jeanne Froy
Jeanne Froy

témoins majeurs domiciliés en cette Commune
lesquels ont ainsi que le père de l'enfant
signé avec nous le présent acte après lecture
faite.

Et désignés
Bonvres Jay et L. Joy U. Joy

L'An mil huit cent quatre vingt deux,
le vingt trois décembre, à onze heures du
matin. Devant nous Adolphe de Saignes,
maire et officier de l'état civil de la com-
mune de Trilbardou, canton de Cluz (Sein-
et-Marne) est comparu le sieur Michelien
Claude Marie, gardearme, âgé de trente deux
ans, domicilié à Rueil près Paris, lequel
nous a déclaré que conjointement, à deux heures,
il lui est né en cette Commune, au domicile

du sieur Tizard, beau père du déclarant et
de son légitime mariage avec Bailluel
Estelle Eugénie, sans profession, âgée de
vingt huit ans, domiciliée avec lui, au
même domicile, un enfant du sexe mas-
culin, qu'il nous présente et auquel
il a déclaré donner les prénoms de Emile
Henry. Ses dits présentations et déclarations
faites en présence des sieurs Tizard
Charisse Emile, âgé de trente six ans
Couvreur et Denisot Eugene Tiney

intéressés, âgé de quarante sept ans, tous
deux témoins majeurs domiciliés en
cette Commune, lesquels ont ainsi que
le père de l'enfant signé avec nous le
présent acte de naissance après lecture
faite.

Et désignés
Nicoldin
Pojane
Uos et avés le présent registre destiné à
constater les épousailles nuptiales et d'iceux
pendant et annés mil huit cent quatre vingt
deux, et d'avis lequel il y a eu lieu d'enregistrer
trois naissances, trois mariages et sept
décesses, par nous et par le sieur maire et officier
de l'état civil de la commune de Trilbardou,
ce jour vingt trois décembre mil huit cent
quatre vingt deux.

Et désignés
Table alphabétique des actes contenus au
présent registre.
Naissances

1882		Noms et Prénoms	Dates
d'ordre	des actes		
1	10	Antoine Achille	16 Mai
2	11	Berlin Fany	18 Juin
3	18	Carrel Maximilien Victor Adrien	8 Juin

N° 23.
Du 23^{ème} 1882.
Naissance
Emile Henry
Michelin.

Décédé à MEAUX
(Seine et Marne)
le dix mars mil
neuf cent quatre
vingt deux.
Mention faite le
deux avril mil neuf
cent quatre vingt
deux.
L'officier d'état
civil par délégation
du Maire.

Journey

Suite de la table

N ^o		Noms et Prénoms	Dates
d'ordre	des actes		
4	21	Caron Auguste	11 26 ^e
5	20	Dubois Ernestine Françoise	10 26 ^e
6	13	Debeauvais Roger Edouard	18 Juin
7	22	Foy Georgette Alexandrine	12 26 ^e
8	17	Fontaine Lucie	30 26 ^e
9	12	Sétrichi Angèle Henriette	21 Juillet
10	5	Seduc Marcel	8 Mars
11	14	Sempigne de Equiers Berthe Marie Emilie	3 7 ^e
12	23	Michelin Emile Henry	23 26 ^e
13	6	Rain Mathilde Emilienne (Bouchet)	14 Mars
<i>Mariages</i>			
1	9	Caron Léon et Charles Clémence Honorine	1 ^e mai
2	1	Fontaine Stanislas Alexis et Mademoiselle Albertine	16 Janvier
3	8	Houdank Alfred Barbot et Germaine Louise	17 Avril
<i>Décès</i>			
1	4	Blok Marie Françoise Elisabeth	22 Janvier
2	11	Caron Auguste Ambroise	11 26 ^e
3	2	Fleurot Calixte Aimé	12 Janvier
4	2	Secombe Eugénie Euchariste	22 Mars
5	3	Michelin Paul Augustin	9 Janvier
6	19	Maillard Louis Etienne	24 26 ^e
7	16	Vermeille Jean Thomas	23 26 ^e

Certifié sincère et véritable

16
18
Après nous Maire et officier de l'état civil de
la Commune de Trilbardou ce jourd'hui deux
Janvier mil huit cent quatre vingt trois

L. Nain
Maire
A. Desbignaux

Trilbardou